

Subventions agricoles

treuses pour ruiner des centaines, voire des milliers d'agriculteurs.

Nous savons que notre programme est bon, car les États-Unis ont décidé de l'imiter. Certains prétendent que les programmes de prêts à l'intention des agriculteurs sont en réalité des programmes de subventions qui coûtent de l'argent au gouvernement. J'estime qu'ils se trompent. Ceux qui pensent ainsi sont manifestement mal renseignés, du moins en ce qui concerne le gouvernement du Canada.

Prenons le cas de la Société du crédit agricole. Depuis le début de la présente année financière, plus précisément du 1^{er} avril au 15 septembre, la Société a approuvé 3,257 demandes régulières d'une valeur globale de 406.5 millions de dollars. En outre, en application de la loi sur le crédit aux syndicats agricoles, la Société a approuvé 60 prêts d'une valeur de 1.8 million de dollars. Par ailleurs, dans le cadre du programme spécial d'aide financière à l'agriculture, la Société a accordé 902 autres prêts s'élevant en tout à 166.8 millions de dollars.

Cependant, la Société du crédit agricole ne subventionne pas les agriculteurs. Tous ses frais sont couverts par la marge des intérêts facturés aux agriculteurs, et elle s'oriente en fait vers un élargissement progressif du rendement des capitaux fédéraux. Si l'on consulte les agriculteurs de l'Ohio qui se trouvent outre-frontière au sud de ma circonscription, ils considèrent la SCA comme une modalité de subventionnement qui doit entrer en ligne de compte quand il est question de savoir si nos producteurs reçoivent ou non une subvention.

Le Programme spécial d'assistance financière à l'agriculture est en quelque sorte une exception, parce qu'il est un programme de bonification d'intérêts. Entre novembre 1981 et le printemps de 1984, la SCA compte approuver 345 millions de dollars de prêts dans le cadre de ce programme spécial. Il est conçu de telle sorte que les agriculteurs qui ont obtenu des emprunts dans la première tranche des 45 millions de dollars du programme vont bénéficier d'une bonification d'intérêts de 5 p. 100 pendant les deux premières années de l'emprunt. La bonification accordée sur les emprunts approuvés de l'autre tranche de 300 millions de dollars sera de 4 p. 100.

Mais permettez-moi de dire que d'après la Société, c'est 29 millions de dollars de bonification environ qui vont être versés en tout par l'État fédéral. Permettez-moi de répéter que le gouvernement ne perdra pas d'argent sur ce programme. Je souligne également qu'en 1981-1982, la SCA disposait de 10.9 millions de dollars de bénéfices non répartis. Également, que dans les trois années précédentes, la Société avait effectivement réalisé un profit. Tout considéré, il est extrêmement difficile de comparer les programmes nationaux, mais peut-être pourrait-on examiner un peu plus longuement le côté exportations.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre!

• (1825)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, dans les quelques minutes qui restent, les ministériels peuvent s'interroger sur l'opportunité d'appuyer la motion.

Le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) a présenté des renseignements qui nous amènent à nous interroger sur l'honnêteté de la réponse qu'on nous donne quand nous demandons qu'on dépose les études concernant le montant des subventions applicables à diverses denrées agricoles. Le député a clairement énoncé le coefficient de subvention qui existe pour l'orge. Pour

trois ou quatre autres produits, il nous a cité jusqu'à la dernière décimale les coefficients de subventions applicables aux États-Unis, au Canada et dans la Communauté européenne. Nous ne comprenons pas qu'on puisse calculer ces chiffres, quand le gouvernement se permet de répondre à mon collègue de Regina-Est (M. de Jong) qu'il ne les possède pas ces chiffres, donc qu'il n'est pas en mesure de les déposer et de les publier. L'unique façon d'arriver à un pourcentage ou à un coefficient, c'est de disposer au départ de chiffres pour permettre les calculs. Cela nous prouve fort bien que des études ont été faites, mais que pour des raisons qu'on ne nous a pas précisées dans ce débat, le gouvernement a décidé de ne pas les publier.

J'espère que les députés d'en face comprendront qu'il n'y a pas d'avantage à cacher ces renseignements à l'opposition et au public, et que le gouvernement va déposer les documents demandés par mon collègue de Regina-Est.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je ne tiens pas à faire échouer cette motion. Donc, à quelle heure dois-je m'arrêter?

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence tient à informer la Chambre que suivant l'ordre adopté plus tôt par la Chambre et pour en respecter l'esprit, le débat s'ajournera à 32 minutes après le coup de l'heure.

M. Gustafson: Monsieur le Président, ce sera vraiment dommage si cette motion est étouffée parce qu'elle est très importante pour l'agriculture. Cela prouvera la priorité que le gouvernement accorde à l'agriculture. Il y a eu un long débat sur le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau, le projet de loi C-155.

On pourrait consacrer des heures à redire combien il est important de se documenter et à essayer de trouver des sujets sur lesquels le gouvernement n'a pas fait de recherches. Les agriculteurs y consacreront des heures. J'ai été choisi comme critique de la Commission canadienne du blé. Je me suis un peu documenté. L'effort qu'il faut dépenser pour recueillir la documentation nécessaire pour faire voir à quel point il est important pour les agriculteurs d'être compétitifs à l'échelle internationale est ce qu'il y a de plus important aujourd'hui pour l'agriculture.

Les observations que le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) a faites sur les subventions à donner à l'agriculture et aux agriculteurs sont très contradictoires. C'est très important. D'après certaines de mes recherches, les agriculteurs canadiens sont subventionnés dans une proportion de moins de 17 p. 100 alors qu'aux États-Unis, la proportion est de 33 p. 100 et qu'elle est de 55 p. 100 dans la Communauté économique européenne. Il faut que ces renseignements et les résultats de ces recherches soient déposés pour que les agriculteurs puissent comprendre l'orientation suivie.

Ce serait une grossière erreur de la part du gouvernement de s'opposer à ce genre de motion à cause des répercussions que cette attitude aurait sur l'agriculture et sur les agriculteurs. Le débat sur le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau, sur le projet de loi C-155, est un très bel exemple, car le gouvernement impose une hausse de tarif que les agriculteurs n'ont pas les moyens d'absorber pour le moment. Les recherches le prouveraient hors de tout doute et elles viendraient étayer notre amendement proposant de laisser le projet de loi en suspens jusqu'en 1986 pour que l'on puisse faire d'autres recherches.